



Niederfeulen, le 27 mars 2025

Jour de publication : 28.03.2025

Fin de publication : 08.05.2025

N° de dossier : 3/23/0169

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que, par arrêté numéro **3/23/0169** du 18 mars 2025, le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité accorde l'autorisation suivante :

Bénéficiaire : KLEIN Romain

Objet : Exploitation d'un poste de transformation d'une puissance apparente nominale de 1.250 kVA

Emplacement : Oberfeulen, numéro cadastral 946/3563

Le public pourra consulter le texte de la décision à la maison communale pendant le délai de quarante jours à partir de la date de publication de la présente.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif. Ce recours doit être présenté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours, à partir de la publication de la présente.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre,

A blue ink signature, appearing to be 'J. Klein', written over a horizontal line.

le secrétaire,

A blue ink signature, appearing to be 'A. Klein', written over a horizontal line.